

Les questions de l'amiante, de l'aide à l'agriculture et de l'approbation par l'UE du canola génétiquement modifié, des pommes de terre de semence et du traitement à la chaleur du bois contre les nématodes du pin ont notamment été soulevées par le Canada. L'UE a, de son côté, abordé l'administration, par le Canada, des contingents tarifaires applicables au fromage et au bœuf, les limites maximales de résidus pour les produits alimentaires, les pratiques en usage dans les régions des alcools provinciales, les lois canadiennes régissant les périodiques, les mesures antidumping dans le secteur de l'acier et la réglementation du secteur bancaire. La réunion a permis de réaliser des progrès dans de nombreux secteurs. À partir du 1<sup>er</sup> octobre 1999, les fromages de l'UE importés au Canada devront être accompagnés d'un certificat d'exportation, comme la Commission l'avait demandé. Le Canada s'est réjoui de la décision prise ensuite par la Commission de prolonger une dérogation pluriannuelle permettant l'exportation des pommes de terre de semence ainsi que du montant de restitution établi par l'UE pour l'orge, en septembre.

Le Sous-comité demeure un forum utile aux deux parties pour l'échange de renseignements sur les relations de chaque pays avec des pays tiers et, durant la réunion du Sous-comité en avril, l'accent a été mis sur les négociations portant sur des accords de libre-échange entre l'UE et le Mexique et le Canada et l'AELE. Le Canada a également présenté un résumé de ses activités récentes au sein de l'APEC.

*Des consultations de haut niveau sur l'environnement* ont eu lieu le 29 mars 1999, à Bruxelles. Le sous ministre d'Environnement Canada, M. Len Good, et M. Jim Currie, directeur général de la DG XI, ont dirigé les délégations respectives. Des discussions de fond ont porté sur les modifications apportées récemment aux politiques environnementales du Canada et de l'UE, sur les changements climatiques, sur le commerce et l'environnement et sur le Protocole de biosécurité. Parmi les autres sujets abordés figuraient notamment la Convention de Bâle, l'accord mondial sur les polluants organiques persistants (POP), la prochaine réunion des Parties au Protocole de Montréal, le suivi du 20<sup>e</sup> Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), les préparatifs de la 7<sup>e</sup> séance de la CDD en avril et la coopération en vue d'une convention mondiale sur les forêts.

*Des consultations de haut niveau sur les pêches* ont eu lieu à Ottawa, le 29 juin. Le sous-ministre des Pêches et Océans, Wayne Wouters, a dirigé la délégation du Canada, tandis que celle de la Commission européenne était menée par Antonio Cavaco, directeur général de la DG XIV. C'était la troisième fois que de telles consultations avaient lieu. L'objectif de ces consultations est d'examiner la relation globale Canada-UE dans le domaine des pêches et de fournir un cadre officiel pour traiter de certains points. L'UE a exprimé des inquiétudes au sujet de certains aspects des lois canadiennes qui régissent les pêches. Parmi les autres points examinés, citons la mise en œuvre du mécanisme de mise en application de l'OPANO, l'accès aux eaux canadiennes (excédents de poisson) pour les navires de pêche de l'UE et la ratification de l'Accord des Nations Unies sur les pêches.